



Un plan d'action national pour la maladie mentale et la santé mentale *Appel à l'action*

Ce protocole d'accord a été rédigé au Sommet national sur la maladie mentale et la santé mentale, les 3 et 4 octobre 2002. Le protocole a été ratifié par chacune des organisations signataires.

VISION

Nous envisageons un pays où toutes les Canadiennes et tous les Canadiens jouissent d'une bonne santé mentale. Les Canadiens souffrant de maladies mentales*, leurs familles et les fournisseurs de soins doivent avoir accès aux soins, au soutien et au respect auxquels ils ont droit et ce, équitablement avec les autres états de santé.

PRINCIPES

Nous nous sommes engagés à un plan d'action national qui affirme les principes suivants :

1. Les questions liées à la maladie mentale et à la santé mentale doivent être examinées dans le cadre des déterminants de la santé, et les liens importants entre la santé mentale, neurologique et physiologique doivent être reconnus.
2. Étant donné les répercussions des questions de santé mentale et des maladies mentales (c'est-à-dire sur la souffrance des Canadiens, sur la mortalité, surtout attribuable au suicide, sur l'économie, sur les services sociaux comme la santé, l'éducation et la justice criminelle), les gouvernements canadiens et les organisateurs de la santé doivent s'occuper

© 2003 Association médicale canadienne. Vous pouvez, à des fins personnelles non commerciales, reproduire en tout ou en partie, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, un nombre illimité de copies des énoncés de politique de l'AMC, à condition d'en accorder le crédit à l'auteur original. Pour toute autre utilisation, y compris la republication, la redistribution, le stockage dans un système de consultation ou l'affichage sur un autre site web, vous devez demander explicitement l'autorisation de l'AMC.

Veuillez communiquer avec le Coordonnateur des autorisations, Publications AMC, 1867, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 3Y6; télécopieur : 613 565-2382; courriel : permissions@cma.ca. Veuillez adresser toute correspondance et demande d'exemplaires supplémentaires au Centre des services aux membres, Association médicale canadienne, 1867, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 3Y6; téléphone : 888 855-2555 ou 613 731-8610, poste 2307; télécopieur : 613 236-8864.

La version électronique des politiques de l'AMC est versée sur le site web de l'Association (AMC En direct, adresse www.amc.ca)

des questions de santé mentale dans la proportion du fardeau qu'elles imposent à la société.

3. La promotion de la santé mentale et le traitement des maladies mentales doivent être opportuns, continus, interdisciplinaires, appropriés aux cultures, et intégrés au cycle de vie et au continuum des soins (c'est-à-dire la santé physique et mentale, les soutiens sociaux et les soins tertiaires à domicile ou communautaires).

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL

1. **Objectifs nationaux de santé mentale.** Ces objectifs constitueraient un cadre afin de, par exemple, évaluer les processus et les résultats, établir des normes minimales, et évaluer le changement systémique.
2. **Un cadre stratégique.** Le cadre doit prévoir un plan détaillé de promotion de la santé et de prestation des services, un programme de recherche amélioré, un système national de surveillance et de données ou d'information, une stratégie d'éducation du public, un plan des ressources humaines en santé, et un fonds d'innovations qui englobe la maladie mentale et la promotion de la santé mentale ainsi que les principes de la réadaptation et de la citoyenneté.
3. **Des ressources allouées, durables et adéquates,** liées aux objectifs nationaux de santé mentale et aux résultats spécifiques.
4. **Un mécanisme d'imputabilité,** comme par exemple, un compte rendu annuel sur l'accès, l'état de la santé mentale, le changement systémique et l'application des meilleures pratiques.

**Remarque : Le terme « maladie mentale » utilisé aux présentes inclut les maladies, les troubles, les affections ou les problèmes. Il comprend aussi la gamme des dépendances.*

APPEL AU LEADERSHIP ET À L'ACTION

Nous, soussignés, prions les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de collaborer sous l'égide du fédéral et de reconnaître le besoin pressant tant sur le plan moral, social, qu'économique de promouvoir la santé mentale et de soigner les maladies mentales, et d'agir en conséquence.

ORGANISATIONS SIGNATAIRES

Association des psychiatres du Canada
Association médicale canadienne

Organisations présentes au Sommet national sur la maladie mentale et la santé mentale

Académie canadienne de pédopsychiatrie
Alliance canadienne sur la santé mentale et la maladie mentale
Appuyé subséquentement par l'Association autochtone de la santé mentale du Canada
Association canadienne des ergothérapeutes
Association canadienne des soins de santé
Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux
Association canadienne pour la santé mentale
Association canadienne pour les troubles de l'humeur
Association canadienne sur la prévention du suicide
Association des psychiatres du Canada
Association médicale canadienne
Coalition canadienne pour la santé mentale des personnes âgées
Collège des médecins de famille du Canada
Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle
Fédération canadienne des infirmières et infirmiers en santé mentale
Fondation de recherche psychiatrique canadienne
Réseau national pour la santé mentale
Société canadienne d'autisme
Société canadienne de psychologie
Société canadienne de schizophrénie